



DECLARATION UE DE CONFORMITE

FABRICANT :

Nom : CDVI SAS

Adresse : 31, Avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN - FRANCE

IDENTIFICATION DU PRODUIT :

Marque : Contrôle d'accès autonome

Désignation commerciale : AX22

Type : F0111000070

Application prévue : Module d'extension deux portes

Je soussigné, M. David BENHAMMOU, PDG de CDVI SAS, déclare que le matériel référencé ci-dessus satisfait aux exigences essentielles des directives européennes suivantes :

2014/53/UE, concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques

2011/65/UE, relative à la limitation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

2009/125/CE, établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie

en conformité avec les normes harmonisées suivantes :

EN 60839-11-1 :2013

EN 50130-4:2011+A1 :2014

EN 55022 :2010

EN 60950-1:2006 + A11:2009

EN 50364:2010

EN 301 489-1 V1.9.2 ; EN 301 489-3 V1.6.1

EN 300 330-2 V1.6.1 ; EN 300 330-1 V1.7.1

Règlement CE n°1275/2008

Règlement CE n°278/2009

sous réserve d'une utilisation conforme à leur destination, d'une installation conforme aux normes en vigueur et aux recommandations du constructeur.

A pantin, le 20 avril 2016



PDG de CDVI SAS